



Commune de

FRISANGE

EXTRAIT AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

publique
secrète du 28 juin 2023

No. 23/105

Date de l'annonce publique de la séance:
Date de la convocation des conseillers: 21 juin 2023

Présents: **MM. Beissel, Raus, Mousel ;
MM. Mongelli, Heuertz, Gaffinet, Bingen, Jacoby, Courtois,
Hoffmann**

Mme Hoffmann-Carboni

Point de l'ordre du jour:

No. 07.

Absents: a) excusé
b) sans motif

OBJET :

**Cours organisés par la Commune de Frisange, session 2022/2023.
Fixation des droits d'inscription aux cours.**

Le Conseil Communal,

- Vu la lettre de délégation du pouvoir de vote de la conseillère Mme Enza Hoffmann-Carboni du 20 juin 2023 par laquelle elle donne une délégation à l'échevin M. Claudio Mongelli pour exprimer les votes en son nom ;
- Relu la délibération prise par le conseil communal en cette même séance, n° 23/104 au sujet de l'organisation des cours, session 2023/2024 ;
- Entendu les propositions du collège échevinal de fixer les droits d'inscription à 50,- € par cours et par session, sauf pour le cours de langue luxembourgeoise dont l'inscription sera gratuite ;
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

D E C I D E avec 11 voix pour :

- de fixer les droits d'inscription à 50,- € par personne et par cours pour la session 2023/2024, sauf pour le cours de langue luxembourgeoise dont l'inscription sera gratuite ;
- d'imputer ces recettes sur les articles de recette suivants au budget 2023:
 - 2/229/706160/99001 - Participations des particuliers aux frais de cours de gym douce
 - 2/829/706160/99001 - Participations des particuliers aux frais de cours de gym
 - 2/829/706160/99002 - Participations des particuliers aux frais de cours "Yoga
 - 2/829/706160/99003 - Participations des particuliers aux frais de cours "Zumba"
 - 2/829/706160/99004 - Participation des particuliers aux cours "Zumba Kids"
 - 2/829/706160/99005 - Participation des particuliers aux cours "sorties VTT"
 - 2/890/706160/99003 - Participations particuliers aux frais de cours de couture
- de demander l'approbation des autorités supérieures.

Ainsi délibéré en séance à Frisange, même date que dessus.

Suivent les signatures: 28 juin 2023
Pour expédition conforme, Frisange le
le bourgmestre le secrétaire

  